



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale 2

CF: 2068

Nom de l'établissement : Gymnase Tir 5

Adresse de l'établissement: Rue du Tir 5, 1204 Genève

Date dernière mise à jour: 22.05.2023

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
Sous-sol	Couloir/ dépôt 1/ dépôt 2/ dépôt 3/ Chaufferie	Conduites fibrociment	Long terme	Sans objet
Sous-sol	Dépôt 1	Plaques fibrociment	Long terme	Sans objet
Rdc	Salle de sport 1/ Salle de sport 2 / WC Hommes / Wc Femmes	Conduites fibrociment	Long terme	Sans objet
Rdc	Dégagement / Local nettoyage / WC Hommes / WC Femmes / Dépôt 2 / Sanitaires	Plaques fibrociment	Long terme	Sans objet
1er	Salle de sport	Plaques fibrociment	Long terme	Sans objet

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.